



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-59

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 juin 2019, le règlement suivant :

2030-LAS-59 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique.
Ce règlement vise à permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicule automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et il est également disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Règlements municipaux ».

DONNÉ À LASALLE, ce 10 juin 2019.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. 2030-LAS-59

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on June 3, 2019, the following By-law:

2030-LAS-59 By-law amending By-law 2030 respecting traffic and public safety.
The purpose of this By-law is to allow parking of nautical vehicle trailers attached to a motor vehicle to be parked in the Marie-Claire-Kirkland-Casgrain municipal parking lot.

This by-law may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and is also available on the Ville de Montréal website at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Search for by-laws".

GIVEN AT LASALLE, on June 10, 2019.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough